

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DFA 77 Mesure de soutien en fonds propres auprès de la Société anonyme d'exploitation du palais omnisports de Paris-Bercy (**SAE POPB**) dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants, L.1522-4 et L.1522-5 ;

Vu le code de commerce et notamment ses articles L.225-1 et suivants, L.225-248 et suivants ;

Vu les statuts de la SAEPOPB ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la mise en œuvre d'une mesure de soutien en fonds propres auprès de la Société anonyme d'exploitation du palais omnisports de Paris-Bercy (**SAE POPB**) dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandrine CHARNOZ, au nom de la 1^{re} commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris autorise ses représentants à l'assemblée générale de la SAEPOPB à approuver le principe et les modalités d'une augmentation du capital de la Société de 13 000 015 euros ;

Article 2 : Le Conseil de Paris autorise la souscription de la Ville de Paris à l'augmentation du capital de la SAEPOPB sous la forme d'un apport en numéraire de 7 306 784,10 euros ;

Article 3 : Le Conseil de Paris autorise ses représentants à l'assemblée générale de la SAEPOPB à approuver le principe et les modalités d'une réduction du capital de la Société de 13 000 015 euros.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO